

Guide des DÉCHETS

Alénya • Corneilla-del-Vercol • Montescot •
Latour-Bas-Elne • Saint-Cyprien • Théza





NOS CAMIONS NETTOYÉS À L'EAU RECYCLÉE

En ces temps de pénurie d'eau, économiser cette ressource vitale est un enjeu majeur. Dans ce contexte, la Communauté de communes a mis en place un programme de réutilisation des eaux de sortie de la station d'épuration de Saint-Cyprien.

Un des usages arrêté dans ce programme, consiste à utiliser cette eau pour nettoyer quotidiennement l'ensemble des camions et conteneurs du parc du pôle déchets.

Presque 6 000 m³ d'eau potable sont ainsi économisés tous les ans.



Continuons nos efforts !

Depuis sa création, le territoire de Sud Roussillon a largement évolué, que ce soit en termes d'urbanisation, d'attrait touristique ou de population. Parallèlement, nous devons nous adapter aux contraintes environnementales et aux évolutions règlementaires et budgétaires.

La modernisation de notre déchèterie intercommunale, achevée en 2023, a permis d'améliorer le tri et de réduire de près de 90% l'enfouissement des déchets au profit de leur valorisation.

Les points d'apport volontaire ont ensuite fait l'objet d'un programme de robotisation (2024) en vue d'améliorer le rendement des collectes et d'étendre le maillage des lieux d'implantation. Cela permet aujourd'hui d'assurer un meilleur service à la population et de bien gérer la période estivale (notamment les fortes augmentations de population).

Dès le 1^{er} janvier 2025, les secteurs de la collecte en porte à porte (c'est-à-dire devant votre domicile) seront redécoupés, ce qui nous permettra d'optimiser le service rendu et le fonctionnement du service. Cela viendra ainsi parfaire la refonte globale de la gestion des déchets engagée par Sud Roussillon, au regard des enjeux de transition écologique.

Ce guide pratique vous rappelle les règles essentielles à suivre en matière de tri et vous apporte des réponses précises. Il aborde les consignes de tri traditionnelles (emballages, verre, textile) et vous donne de précieux conseils pour gérer vos biodéchets et vos cartons.

Autant d'informations qui vous aideront au quotidien et qui feront de vous des acteurs de l'optimisation de la gestion des déchets sur notre territoire si agréable à vivre.

Jean-Jacques Thibaut

Vice-président de la Communauté de communes Sud Roussillon

Délégué à la compétence Déchets

Maire de Théza

SOMMAIRE

P4 : Collecte en porte-à-porte

P5 : Collecte des déchets verts

P6 à 9 : Collecte robotisée

P10 à 12 : Tri sélectif

P13 : Cartons et textile

P14-15 : Biodéchets et compostage

P16-17 : Déchèterie intercommunale

P18 : La Recyclerie : la seconde vie des objets

P19 : Stop aux dépôts sauvages !

P20 : Informations pratiques

RÉORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

La collecte en porte à porte, mode historique de collecte individuelle des déchets, est maintenue (bacs bleus et jaunes). Aujourd'hui, Sud Roussillon l'améliore et la sécurise pour tous.

Comment ?

En appliquant la recommandation R 437 de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie).

Il s'agit de gérer les risques liés à la collecte, tant pour les agents que pour les habitants de Sud Roussillon et par la même occasion d'adapter le service afin de garantir une meilleure régularité des horaires de passage. Cela passe par :

1 - Le recensement des points identifiés comme dangereux sur le territoire (longues marches-arrières, chemins non carrossables, proximité des écoles, etc...) et leur traitement.

2 - La sécurisation du sens des tournées de collecte.

3 - Du matériel de meilleure qualité mieux adapté et entretenu très régulièrement.

4 - Utilisation systématique du lève conteneur.



Quels sont les changements ?

Les jours de collecte ont évolué : vous trouverez le détail, commune par commune, en annexe de ce guide et sur le site internet de Sud Roussillon www.sudroussillon.fr.



Voir le site internet

Rentrez vos poubelles !

Une fois votre poubelle collectée, pensez à la rentrer. Si une personne chute ou se blesse à cause de ce bac, vous êtes juridiquement responsable de l'accident.

RÉORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Comme pour la collecte des ordures ménagères, les jours de collecte peuvent changer : vous trouverez les précisions en annexe de ce guide et sur le site internet de Sud Roussillon www.sudroussillon.fr

Les déchets verts sont des déchets de jardin, de taille d'arbres ou de haies :

- Ils doivent être sortis la veille du jour de passage.
- Ils doivent être conditionnés en fagots ou dans un contenant spécifique.
- Le poids maximum de 25 kg autorisé par fagot ou contenant.
- Le volume total autorisé est de 3 m³ par collecte.
- Pas de tronc d'un diamètre supérieur à 15 cm.



Pour plus de praticité et moins de pénibilité, dotez-vous d'un conteneur à déchets verts (toutes les informations en page 15)

Pour les volumes excédant les 3m³, Sud Roussillon met à disposition des caissons de 5 à 15 m³. Disponibles 24h ou 48h, contre une participation financière de 15 €.

Renseignements et réservations au 04 68 37 30 60.

Voir le site internet

Nouveaux jours de collecte et calendrier des passages à retrouver sur www.sudroussillon.fr



LA COLLECTE ROBOTISÉE



Un système novateur

Depuis début 2024, Sud Roussillon a entrepris de remplacer l'ancien système de colonnes enterrées par un dispositif de colonnes aériennes collectées par un bras robotisé : le rendement du ramassage est ainsi optimisé.

Un meilleur maillage

Les points d'apport volontaire sont en plus grand nombre, de plus l'implantation des colonnes a été étudiée pour permettre à l'habitant de trouver au même endroit, une solution de vidage pour chacun de ses déchets et améliorer ainsi la qualité générale du tri individuel.

90 secondes

Par ce système, la durée de collecte passe de 6 minutes à seulement 90 secondes par colonne. Celles-ci sont repositionnées précisément au même endroit après vidage.



LES COLONNES MÉTALLIQUES

Des colonnes plus pratiques et plus résistantes

Avec les nouvelles colonnes, les apports sont facilités ! Mieux pensés et plus ergonomiques, elles sont adaptées à un usage de tous les jours. Par exemple pour les ordures ménagères : elles sont dotées de plus grandes trappes, ouvrables par un levier manuel ou une pédale au sol.

Pour les cartons elles sont dotées d'une ouverture longiligne permettant un stockage plié.



Réceptacle à lixiviât

Autre innovation : un réceptacle à lixiviât (« jus de poubelle ») sur les colonnes à ordures ménagères, à verre et à biodéchets, permet de limiter les nuisances olfactives et les coulures sur le sol.

Des colonnes identifiables et accessibles à tous

Chaque flux est identifiable facilement par une couleur spécifique sur chaque colonne.

Certaines sont équipées pour les personnes à mobilité réduite.

A voir
en vidéo

Où trouver les points d'apports volontaires ?
Retrouvez tous les détails sur www.sudroussillon.fr
Plus de renseignements sur la collecte au 04 68 37 30 60



LES DIFFÉRENTS FLUX COLLECTES

Ordures ménagères

Dans ces conteneurs, on jette les déchets du quotidien non recyclables et conditionnés uniquement en sac. Les encombrants et les végétaux sont à apporter en déchèterie.



Tri sélectif

Ici viennent les emballages plastiques, les emballages métaux, les cartons et les papiers. Ces déchets doivent être jetés en vrac, non emboîtés, bien vidés et non lavés. (voir pages 10 et 11).

Verre

Ce conteneur receptionne les pots, bocaux, flacons et bouteilles en verre vidées (pas de vaisselle, ampoules, vitres et miroirs).



Biodéchets (nouveau flux)

Ces nouveaux conteneurs orange (pour les personnes motivées pour trier) sont destinés aux biodéchets alimentaires. Contacter Sud Roussillon pour recevoir une clé d'accès et un bioseau gratuit (voir page 14).

Cartons (nouveau flux)

Ici sont réceptionnés les cartons d'emballage, d'emménagement ou de livraison uniquement. Ils sont à déposer pliés sans plastique ni polystyrène.



LAVAGE DES COLONNES



Lavage des colonnes intérieur et extérieur

Plus pratiques, les colonnes sont aussi plus hygiéniques : elles sont intégralement lavées par un module de lavage dédié, le tout en 90 secondes conteneur reposé.

90 secondes toujours

C'est un gain de temps majeur : pour le lavage, il ne faut plus que 90 secondes en moyenne contre 45 minutes auparavant. Cette durée réduite permet de laver plus régulièrement chaque colonne du parc intercommunal.



Campagnes de lavage

Des campagnes de lavage sont régulièrement programmées, afin d'éviter les nuisances olfactives.

En période estivale, par souci de salubrité et en raison de la montée des températures, ces campagnes de lavage sont plus fréquentes.

En plus de ces moyens, un agent retire au jet haute pression les tâches tenaces.

TOUS les emballage



Les bouteilles d'eau, de soda, de jus de fruits



Les bouteilles de lait, d'huile, flacons de ketchup, de mayonnaise



Les pots et tubes en plastique



Les barquettes en polystyrène et en plastique



Les films et sachets en plastique



Les petits emballages métalliques (papier aluminium, capsules, tubes)



es et les papiers se trient !



Les flacons de produits ménagers, les flacons de shampooing et de gel douche



Les briques alimentaires



Les barquettes, les sachets de café, les aérosols, les bidons, les boîtes de conserve et les canettes de boisson



Les emballages en carton (cartons pizza, paquets gâteaux, boîtes de céréales, d'œufs)



Les journaux, magazines, publicités, prospectus, courriers, enveloppes, cahiers...



L'IMPORTANCE DU TRI SÉLECTIF

Caractérisation du tri sélectif

53 000 €

En 2023, les erreurs de tri représentaient 423 tonnes sur l'ensemble de la collecte de Sud Roussillon. Soit plus de 53 000 € de coûts supplémentaires pour le service.

La quantité et surtout la qualité du tri collecté sur le territoire doivent être améliorées. Ainsi, ce flux est régulièrement contrôlé par l'intermédiaire du SYDETOM66, notamment lors d'opérations dites de « caractérisation qualité ».

Un échantillon est prélevé sur des camions de collecte, il est ensuite analysé, ce qui permet de repérer les erreurs de tri.

Selon les résultats de ces sondages, les secteurs présentant de mauvaises statistiques de tri, sont ciblés par des actions de prévention et de communication spécifique.

Les bons réflexes

- **Ne pas imbriquer** : Les matières emboîtées ne sont pas reconnues comme valables et ne sont pas triées.
- **Pas de sac, que du vrac** : Pour raisons de sécurité, les sacs ne sont pas ouverts au centre de tri.
- **Respecter le tri** : Pas d'ordures ménagères, ni de verre.

En cas de doute, je jette dans les ordures ménagères : c'est toujours mieux qu'une erreur de tri.

Un sac spécial tri

Un sac de stockage spécial tri sélectif d'une capacité de 50 l pour les emballages et le papier est désormais disponible. Réutilisable, lavable et fabriqué en matière recyclée. Il est gratuit, il est à retirer à l'accueil de Sud Roussillon ou sur nos stands lors d'événements.



CARTONS (NOUVEAU FLUX)

Le carton a toujours été collecté avec le tri sélectif. Or, en pratique, il représente de tels volumes qu'il s'est avéré pertinent de le collecter spécifiquement, à la source.

Une cinquantaine de colonnes a été installée progressivement sur le territoire.

Les cartons :

- Doivent être pliés ou cassés,
- Pas de plastique ni de polystyrène,
- Pas d'emballages



TEXTILE



Recyclez vos textiles !

Si vous avez des textiles usés, dont vous ne voulez plus, optez pour le tri. Votre geste réduit l'impact environnemental et permet la création de nouvelles matières premières grâce au recyclage. Les textiles doivent être déposés dans des sacs fermés de 30l maximum.

Encore trop de textiles se retrouvent encore dans les ordures ménagères ou le tri sélectif !

Pour trouver la borne de dépôt la plus proche, rendez-vous sur www.sudroussillon.fr

BIODÉCHETS

Qu'est-ce que les biodéchets ?

Les déchets fermentescibles issus de la cuisine, c'est à dire les épluchures, les restes de repas, les coquilles d'œufs, les fruits et légumes, les pains et céréales, les produits laitiers, le marc de café, les viandes et les poissons (en petite quantité).



20%

Trier ses biodéchets réduit de 20% le poids de ses ordures ménagères.

Depuis 2024, conformément aux dispositions de la loi AGEC (anti-gaspillage), les collectivités et leurs groupements ont obligation de mettre à disposition des habitants, les moyens de trier les biodéchets. En 2025, Sud Roussillon a ainsi installé une quarantaine de colonnes d'apport volontaire pour ses usagés.

Qui peut utiliser les colonnes ?

Outre les restaurants ou cantines collectives (identifiés comme gros producteurs), les particuliers qui le désirent pourront utiliser ces collecteurs sur demande. Une fois formés aux consignes d'utilisation, une clé d'accès et un bio-seau gratuit leur seront remis.



Vous êtes intéressés pour trier vos biodéchets ?

Une fiche de demande est à télécharger sur le site www.sudroussillon.fr et à renvoyer à l'adresse : info@sudroussillon.fr. Un agent du pôle Déchets prendra ensuite contact avec vous pour les démarches à suivre.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Composteurs individuels : sautez le pas !

Avec la Communauté de communes, il est possible, lorsque l'on a un jardin, de s'équiper gratuitement d'un composteur individuel, dans la limite d'un par foyer.

Composter, qu'est-ce que c'est ?

Le compostage est un processus naturel de décomposition des matières organiques, végétaux ou aliments non carnés, qui crée une nouvelle matière appelée le compost. Celui-ci peut notamment nourrir la terre comme un engrais. Réduire ses ordures ménagères, tout en faisant un geste pour son jardin et ses plantes : le composteur à domicile n'a que des avantages.



Comment s'équiper ?

Une fiche de demande est à télécharger sur le site www.sudroussillon.fr et à renvoyer à l'adresse : info@sudroussillon.fr.

Un agent du pôle Déchets prendra ensuite contact avec vous pour la livraison de votre composteur.

CONTENEURS À DÉCHETS VERTS



Équipez-vous !

Des conteneurs à déchets verts sont en vente auprès de la Communauté de communes Sud Roussillon. Suivant les besoins, des bacs de différents volumes sont disponibles.

Commandes auprès du Pôle Déchets au 004 68 37 30 60.

Le conteneur à déchets verts existe en trois tailles : 240 litres (30€), 340 litres (40€) et 660 litres (140€)

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE



Agrandie et repensée, la déchèterie accueille de nouveaux caissons consacrés aux éco-organismes. Une nouvelle signalétique a été mise en place afin d'orienter les usagers et des agents sont également là pour vous guider et pour vous aider.

Un local a été construit à l'entrée du site pour améliorer l'accueil ainsi qu'un double pont-basculé, fluidifiant la circulation.



Faire sa carte sur place

L'accès à la déchèterie se fait sur présentation obligatoire de la carte. Elle est gratuite pour les résidents de l'intercommunalité. La carte est remise à la déchèterie même, sur présentation d'un justificatif de domicile. Demande également possible par courrier ou mail, avec copie du justificatif de domicile.

Pour les particuliers, 4 tonnes de déchets par an et par foyer peuvent être déposées gratuitement. Au delà, chaque tonne supplémentaire sera facturée 140 €.

Déchèterie intercommunale Sud Roussillon
Ecopôle route d'Alénya - 66 750 Saint-Cyprien



A voir
en vidéo

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

Ce qu'on peut déposer

- ✓ Bois traité (portes, volets, charpentes) et non traité (palettes, cagettes...)
- ✓ Ampoules et tubes néon
- ✓ Déchets chimiques ménagers (bricolage, entretien...)
- ✓ Mobilier d'intérieur et d'extérieur, literie, décoration
- ✓ Déchets verts
- ✓ Pneus
- ✓ Piles et petites batteries
- ✓ Déchets électriques et électroniques
- ✓ Linge, vêtements, maroquinerie, chaussures
- ✓ Huile de vidange
- ✓ Emballages et cartons
- ✓ Fusées de détresse



- ✓ Bois (plancher, charpente, panneaux de bois...)
- ✓ Gravats (béton, carrelage, céramique...)
- ✓ Laine de roche (en rouleaux ou en dalle de plafond...)
- ✓ Laine de verre
- ✓ Menuiserie vitrée
- ✓ Métaux (charpente, poutre, tôle...)
- ✓ Plastique (dalle, revêtement de sol, canalisations, gaines...)
- ✓ Plaques de plâtre

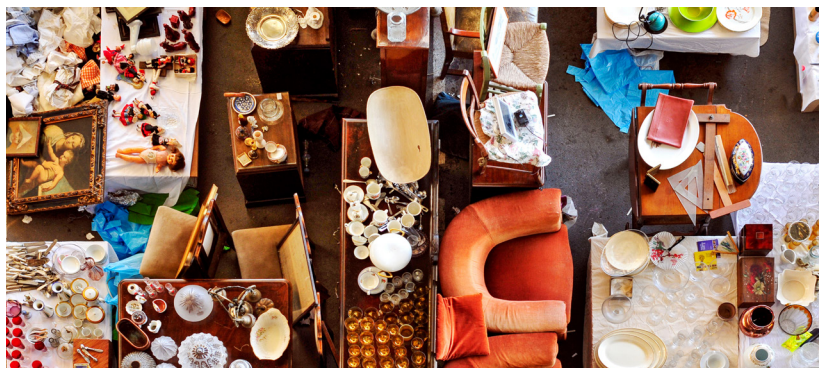


Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi : 9h/12h et 14h/17h - Dimanche : 9h/12h

Fermée les jours fériés

LA RECYCLERIE : LA SECONDE VIE DES OBJETS



Depuis 2020, Sud Roussillon a noué un partenariat avec la Recyclerie d'Elne, qui récupère, répare et remet en circuit des objets de réemploi. Cette démarche est à la fois écologique, économique et sociale, puisque les ateliers de réparation permettent l'insertion professionnelle.

En 2023, près de 14 tonnes d'objets ont été collectées sur le territoire Sud Roussillon.

Où et quoi déposer ?

À la déchèterie de Saint-Cyprien dans un conteneur dédié.

On peut y déposer des appareils électroménagers, des meubles en bon état, des livres, des objets de décoration, des jouets, de la vaisselle, des luminaires, des produits neufs non déballés.

Sur place, un agent de Sud Roussillon vous accompagne et vous oriente.

Faites appel au service à domicile

Sur simple demande, en fonction de la possibilité de réemploi perçu, le personnel de la Recyclerie peut récupérer vos électroménagers, meubles ou encombrants à domicile. 1^{er} contact au 09 54 61 07 83. (Attention, selon les cas le service peut être tarifé)

La Recyclerie
15 boulevard d'Archimède
à Elne

La Matériauthèque
10 rue des Sittelles ZAE
à Argelès-sur-Mer

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Les personnes surprises en train de déposer leurs ordures hors des lieux prévus à cet effet (à côté des conteneurs des points d'apport volontaire, sur la voie publique ou dans la nature) risquent une contravention de deuxième classe. Selon le Code pénal, elles devront s'acquitter d'une amende de 450 € si elles sont venues à pied. Si le dépôt a été effectué à l'aide d'un véhicule, l'amende atteint les 1500 €.

Pour une récidive, la contravention peut s'élever à 3 000 €.



Attention à la photo !

Des pièges photo sont dispersés sur tout le territoire intercommunal pour maintenir la salubrité publique. En cas d'infraction, vous pouvez être pris sur le fait !

Un agent affecté à la lutte contre les dépôts sauvages

Un Agent de surveillance et de sécurité pour l'environnement œuvre contre les dépôts sauvages et autres incivilités en matière de propreté des voies publiques.

En collaboration avec les polices municipales, cet agent assermenté pose les pièges photo, procède aux contrôles et constate les dépôts. Le cas échéant, il rédige les courriers d'avertissement ou un rappel des consignes de tri. Son rôle est tourné vers la prévention aussi bien que d'éventuelles verbalisations.

En 2023, l'ASSE a procédé à 5 800 contrôles de tri sur Sud Roussillon.



INFORMATIONS PRATIQUES

Que faire si... ?

- **Mon conteneur a été volé ou cassé ?** Sur simple appel, Sud Roussillon le remplace pour vous gratuitement.
- **Ma poubelle jaune déborde ?** Si votre conteneur est trop petit, Sud Roussillon le remplace gratuitement par un bac plus adapté.
- **J'ai des déchets verts ?** Je pense à la collecte des déchets verts, qui passe bientôt dans ma commune. Ils doivent être mis en fagot de moins de 25 kg ou en comporte, et sortis seulement la veille au soir sur la voie publique.
- **Je déménage ou j'emménage ?** Pour la livraison ou le retrait de bacs de collecte, jaune ou bleu, contactez l'accueil.
- **Je veux composter ?** Des composteurs gratuits sont fournis par Sud Roussillon. Livraison à domicile et accompagnement par un agent.
- **Je suis restaurateur ?** Vos huiles alimentaires usagées peuvent être collectées en porte-à-porte sur simple demande. Les tournées sont régulièrement planifiées.
- **J'ai perdu ma carte de déchèterie ?** En cas de perte ou de vol, une autre carte vous sera délivrée, au tarif de 10 €. Chèque à l'ordre du Trésor public.
- **Existe-il un service des encombrants ?** Non ! il faudra se rendre directement à la déchèterie. Sauf si vous êtes âgé ou si votre mobilité est réduite, un service exceptionnel existe. Sur demande motivée des agents se déplacent à votre domicile.
- **Pour mes déchets, j'hésite entre le bac jaune et le bac bleu ?** En cas de doute, je jette dans la poubelle bleue : c'est toujours mieux qu'une erreur de tri.

Pour plus de renseignements :
contacter Sud Roussillon au 04 68 37 30 60

Voir le site
internet

